



# D!CRIM

**Document d'Information Communal sur les  
Risques Majeurs**

**Mairie de Cheval-Blanc**

**Edition 2025**

**Chères Chevalblanaises, chers Chevalblanais,**



L'information et la sensibilisation des citoyens face aux risques majeurs sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévention efficace.

A cette fin et conformément à la réglementation en vigueur, le présent **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** a pour objectif de vous informer sur les risques majeurs qui menacent notre commune.

Vous y trouverez des conseils pour y faire face, les consignes de sécurité à respecter, les moyens d'alerte prévus par la commune, les numéros d'urgence et les démarches à suivre en cas d'événement.

Informé et responsable, chacun d'entre vous pourra ainsi mieux réagir, relayer l'information et se mobiliser en cas de crise importante. Car la sécurité civile est l'affaire de tous.

Afin d'anticiper au mieux ces mesures d'urgence, je vous invite à lire attentivement ce document et à le conserver précieusement. Vous devenez ainsi acteur de votre sécurité et de celle des autres.

Vous souhaitant une bonne lecture,

**Votre Maire,**

**Christian MOUNIER**

# SOMMAIRE

---

|                |                                                    |
|----------------|----------------------------------------------------|
| <b>Page 4</b>  | <b>Le DICRIM : se préparer pour bien agir</b>      |
| <b>Page 5</b>  | <b>Votre kit d'urgence</b>                         |
| <b>Page 6</b>  | <b>Le risque inondation</b>                        |
| <b>Page 8</b>  | <b>Le risque feu de forêt</b>                      |
| <b>Page 10</b> | <b>Le risque mouvement de terrain</b>              |
| <b>Page 12</b> | <b>Le risque sismique</b>                          |
| <b>Page 14</b> | <b>Le risque transport de matières dangereuses</b> |
| <b>Page 16</b> | <b>Le risque météorologique</b>                    |
| <b>Page 18</b> | <b>Le risque rupture de barrage ou de berge</b>    |
| <b>Page 20</b> | <b>Les risques climatiques</b>                     |
| <b>Page 22</b> | <b>Le risque sécheresse</b>                        |
| <b>Page 24</b> | <b>Les risques sanitaires</b>                      |
| <b>Page 26</b> | <b>Le risque attentat</b>                          |
| <b>Page 28</b> | <b>Contacts utiles</b>                             |

## Se préparer... pour bien agir

Le DICRIM est le **D**ocument d'**I**nformation **C**ommunal sur les **R**isques **M**ajeurs. Il s'adresse à tous les habitants de Cheval-Blanc.

L'objectif de ce document est de vous informer sur l'existence des risques majeurs auxquels le territoire est exposé.

Il vise également à informer sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde pour renforcer la sécurité de la population et la préparer à bien réagir en cas de crise.

Il contribue ainsi à responsabiliser chaque citoyen pour sa propre mise en sécurité.

### Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou résultant de l'action humaine, impliquant un grand nombre de personnes ou occasionnant des dommages majeurs sur l'environnement.

Il est caractérisé par **sa faible fréquence et sa forte gravité**.

### Que faire en cas d'alerte ?

- Se tenir informé en écoutant la radio, en se connectant sur le site internet de la Ville et sur les réseaux sociaux :



[www.ville-chevalblanc.fr](http://www.ville-chevalblanc.fr)

[Ville de Cheval-Blanc](#)

- Suivre les consignes diffusées par la mairie, les services de police ou les services de secours concernant la conduite à adopter : vigilance, confinement, évacuation...

# Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



**Radio à piles**  
(avec piles de rechange)  
afin de suivre les consignes  
des autorités



**Médicaments**



**Trousse de premiers secours**  
(alcool, pansements,  
compresses...)



**Outils de base**  
(couteau multifonctions,  
ouvre-boîte...)



**Nourriture non périssable**  
et ne nécessitant  
pas de cuisson  
(conserves, petits pots  
bébé, nourriture  
pour animaux...)



**Vêtements chauds**  
et couverture de survie



**Lampe de poche**  
(avec piles  
de rechange),  
bougies, briquet  
ou allumettes



**Chargeur**  
de téléphone portable



**Argent liquide**  
(les distributeurs pouvant  
ne pas fonctionner)



**Eau potable en quantité**  
(6 litres par personne  
en bouteilles)



**Lunettes de vue**  
(paire de secours)



**Double des clés**  
de la maison  
et de la voiture



**Jeux**  
pour occuper le temps



**Photocopies**  
des documents  
essentiels dans une  
pochette étanche  
(carte d'identité,  
ordonnances...)

**Placez le sac  
dans un endroit  
facile d'accès !**

**Une fois par an, vérifiez  
le contenu de votre kit,**  
en particulier la date  
de péremption des  
médicaments et des  
denrées. Remplacez  
les piles.

**En cas d'utilisation,**  
n'oubliez pas de le  
réapprovisionner !



## Le risque inondation

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.

A Cheval-Blanc, le risque inondation est provoqué par **la Durance**, et se caractérise par **une crue à débordement lent de cours d'eau**. On parle de « **crue lente de plaine** » lorsqu'un fleuve ou une rivière sort lentement de son lit et envahit les terrains alentours. Il s'agit d'inondations relativement longues, qui peuvent persister plusieurs jours, voire semaines.

Selon la localisation de l'événement pluvieux, la propagation de la crue dans son bassin est relativement lente entre l'amont et l'aval, permettant généralement de bénéficier d'un délai d'alerte de quelques heures. Mais les vitesses d'écoulement sont rapides, a fortiori en cas de rupture de digues ou de remblais.

Ces inondations de plaine se caractérisent également par des volumes d'eau importants, associés à de fortes hauteurs d'eau, et par une durée de submersion pouvant être de plusieurs jours (décru lente).



### Sites utiles :

Soyez attentif aux informations de vigilance et d'alerte.  
Tenez-vous informé sur les cartes de vigilances météo :

**[www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)**

Et des crues :

**[www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)**

## Les consignes à respecter

### AVANT : S'ORGANISER

- Placer hors d'eau les meubles et objets précieux, les matières et les produits dangereux ou polluants
- Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz pour les couper si nécessaire
- Prévoir les équipements minimums : radio à piles, piles neuves, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...

### PENDANT : SE PROTÉGER

- Respecter les consignes
- Couper l'électricité et le gaz
- S'informer sur la montée des eaux et les consignes par la radio ou auprès de la mairie (site internet et page Facebook)
- Assurer la sécurité des occupants des locaux en empêchant la flottaison d'objets
- Se réfugier en un point haut : étage, collines...
- Ne pas tenter de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école (ils seront pris en charge)
- Eviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours
- N'évacuer les lieux que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcés
- Ne pas s'engager sur une route inondée à pied ou en voiture

### APRÈS : REVENIR À LA NORMALE

- Informer les autorités de tout danger
- Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques
- Aérer et désinfecter les lieux de vie
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche
- Faire l'inventaire des dommages pour entamer les démarches de déclaration de sinistre au plus tôt



## Le risque feu de forêt

Les feux de forêt sont des incendies qui se propagent sur une surface d'au moins un hectare de forêt, de maquis ou de garrigue...

Pour qu'un incendie se déclenche, trois facteurs doivent entrer en action : un combustible (ici la végétation), un comburant (l'oxygène) et une énergie d'activation.

La plupart sont dus à l'emploi du feu (brûlage, barbecue), aux mégots de cigarettes, aux travaux ou aux dépôts d'ordures (autorisés ou sauvages)...

La malveillance (mise à feu volontaire), représente environ 6 % des causes connues de départ de feu, et génère souvent les feux les plus grands et les plus virulents.

**Le massif du Luberon**, sur le territoire de Cheval-Blanc, est particulièrement exposé à ce risque.



### Accès aux massifs en période estivale

L'été, en raison du risque incendie, les accès aux massifs sont règlementés par arrêté préfectoral. Informez-vous avant de partir en balade :

[www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr)

## Les consignes à respecter

### AVANT : S'ORGANISER

- Respecter les obligations légales de débroussailler (OLD)  
**En savoir plus sur les OLD :** [www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr)
- Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau et matériels)

### PENDANT : SE PROTÉGER

**Si vous êtes témoin d'un départ de feu :**

- Informez les pompiers (18 ou 112) avec calme et précision

**Dans la nature, s'éloigner de l'axe du feu et des fumées le plus rapidement possible :**

- Se manifester auprès des services de secours (terrestres, aériens...)
- Respirer à travers un linge humide si vous êtes surpris par les fumées
- En voiture, ne pas sortir : fermer les fenêtres et les aérateurs, et se manifester (klaxon, feux de détresse...)

**Une maison bien protégée est le meilleur abri :**

- Rentrer dans un bâtiment en dur : il constitue le meilleur abri.
- N'évacuer que sur ordre des autorités
- Ouvrir le portail de votre propriété afin de faciliter l'accès des pompiers
- Arroser et fermer les volets, portes et fenêtres
- Rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après
- Occulter les aérations et toutes les entrées d'air avec des linges humides, et arrêter la ventilation
- Fermer les bouteilles de gaz (éloigner celles qui sont à l'extérieur)

### APRÈS : REVENIR À LA NORMALE

- Eteindre les foyers résiduels
- Aérer les lieux de vie
- Inspecter votre habitation et surveiller les reprises. Signaler toute reprise de feu.



## Le risque mouvement de terrain

La commune de Cheval-Blanc est concernée par le risque de mouvement de terrain, qu'il s'agisse d'éboulement du fait de la pente des versants du Luberon, ou de cavités du fait de la nature des roches karstiques.



### Définitions

Un mouvement de terrain est **un déplacement, qui peut être progressif ou brutal, du sol ou du sous-sol.**

Il peut être **d'origine naturelle** (agent d'érosion, pesanteur, séisme, etc.) **ou anthropique** (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc...).

Les phénomènes lents sont les affaissements, les tassements, les glissements et le retrait-gonflement des argiles.

Les phénomènes brutaux sont les effondrements, les chutes de pierres et de blocs, les éboulements et les coulées boueuses.

## Les consignes à respecter...

### AVANT : S'ORGANISER

- S'informer en mairie des risques encourus

### PENDANT : SE PROTÉGER

- Respecter les consignes des autorités
- S'éloigner de la zone dangereuse et rejoindre le point de regroupement
- Ne pas prendre l'ascenseur
- Se protéger la tête avec les bras
- Fermer le gaz et l'électricité

### APRÈS : REVENIR À LA NORMALE

- Informer les autorités de tout danger observé



## Le risque sismique

Un séisme est provoqué par une rupture brutale des roches le long d'un plan de faille, qui génère des ondes sismiques à travers le sol, et donc des vibrations qui peuvent être ressenties à la surface.

La commune de Cheval-Blanc est située en zone de sismicité modérée.



### Définitions

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

La France dispose d'un zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité qu'un séisme survienne.

La commune de Cheval-Blanc est située en **aléa modéré**.

## **Les consignes à respecter...**

### **PENDANT : SE PROTÉGER**

#### **Si vous êtes à l'intérieur :**

- S'abriter sous un meuble solide (table, lit...) ou s'approcher d'une structure porteuse
- Se protéger la tête avec les bras
- Fermer le gaz et l'électricité
- Si vous êtes en rez-de-chaussée : évacuer les bâtiments
- Ne pas prendre l'ascenseur

#### **Si vous êtes à l'extérieur :**

- S'éloigner des bâtiments, pylônes, arbres...
- Si vous êtes en voiture : y rester et se garer à distance des bâtiments
- Rejoindre le lieu de regroupement

### **APRÈS : REVENIR À LA NORMALE**

- Ne pas toucher les fils électriques tombés par terre
- Se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours et autorités



## Le risque Transport de matières dangereuses (TMD)

De par sa situation géographique, à proximité directe de Cavaillon et des grands axes de circulation de matières premières et ferroviaires, la commune de Cheval-Blanc est exposée au risque Transport de matières dangereuses (TMD).

Les principaux dangers liés aux TMD sont l'explosion, l'incendie, le dégagement d'un nuage toxique et les pollutions diverses.



### Reconnaître les véhicules TMD

Les véhicules TMD comportent des panneaux indiquant la nature du risque. Un panneau orange permet d'identifier la matière transportée.

De plus, la réglementation internationale impose des normes de fabrication aux véhicules, des formations aux chauffeurs, des signalisations spécifiques. Des contrôles techniques de ces véhicules doivent régulièrement être organisés.

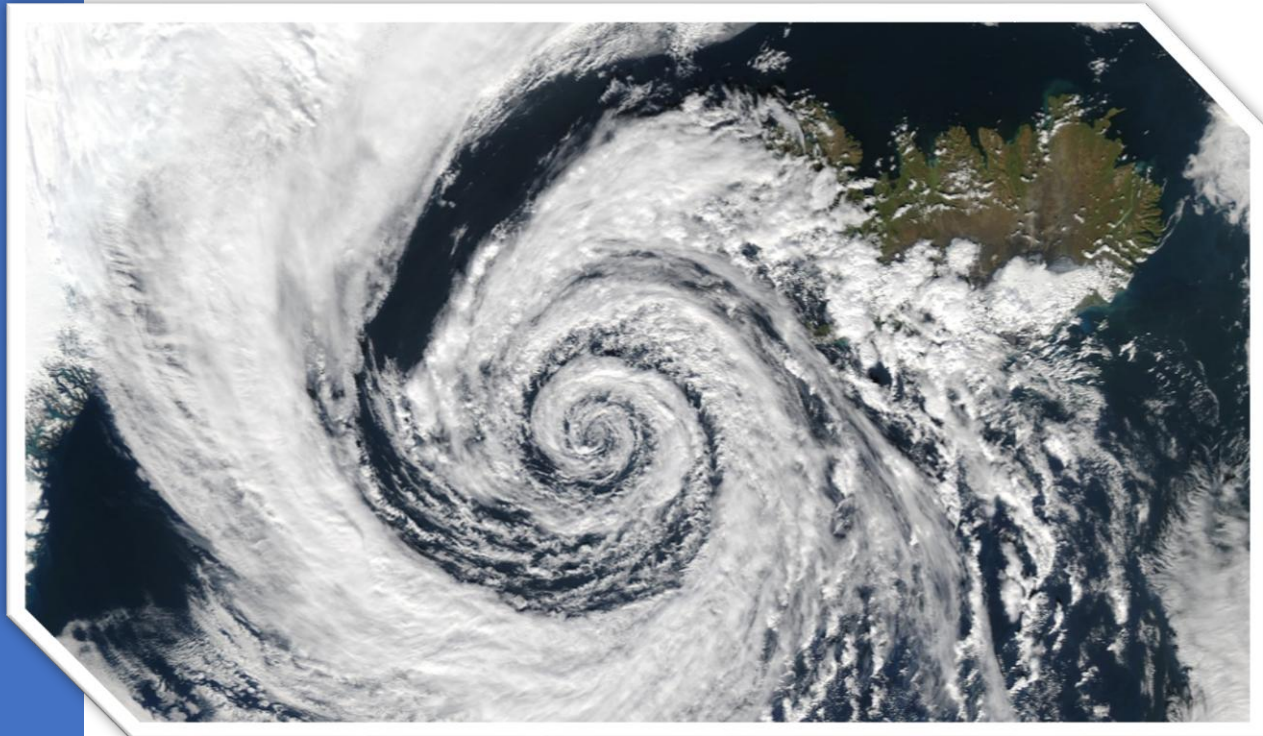
## Les consignes à respecter...

### PENDANT : SE PROTÉGER

- Se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours et autorités
- Rentrer rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche
- Respecter les consignes des autorités
- Ne pas fumer
- N'utiliser aucun objet faisant des flammes ou des étincelles (briquet, allumettes...)
- Boucher les entrées d'air
- Pour éviter un sur-accident, baliser les lieux du sinistre avec une signalisation adaptée
- Demander à toute personne se trouvant à proximité de s'éloigner

### APRÈS : REVENIR À LA NORMALE

- Aérer le local à la fin de l'alerte



## Le risque météorologique (cyclone, tornade, tempête...)

Ces phénomènes atmosphériques provoquent chaque année dans le monde des milliers de victimes. Notre pays n'est pas épargné, surtout dans ses départements d'outre-mer.

**La tornade** est un vent violent, localisé, tourbillon en rotation rapide en sens inverse des aiguilles d'une montre (hémisphère Nord). La force centrifuge du tourbillon (dont le déplacement est aléatoire) crée au centre une cavité appelée Vortex. À son arrivée à un point donné, le vent tord et détruit ce qu'il frappe, puis l'entonnoir crée un vide, d'où une surpression explosive à l'intérieur des immeubles. Il y a danger extrême quand la vitesse du vent dépasse 130 km/h.

**Le cyclone ou ouragan** est un vent tourbillonnant qui prend naissance dans les régions tropicales. Accompagné de pluies torrentielles, il provoque des destructions et des inondations. C'est une tornade à grande échelle, le vent pouvant atteindre et dépasser 200 km/h. Le vortex a quelques kilomètres de diamètre et se déplace de 25 km/h en moyenne sous les tropiques et de 70 km/h dans les zones tempérées. La prévention tient en deux mots essentiels : météo et abri.

**Les tempêtes** sont beaucoup plus fréquentes, elles peuvent menacer gravement les vies et les biens.

## Les consignes à respecter...

### AVANT (pré-alerte jaune et alerte orange)

- Ecouter la radio
- Rester informé
- Vérifier ses réserves (conserves, eau, piles, médicaments...)
- Rentrer les objets que le vent peut emporter
- Rentrer les animaux
- Protéger portes et fenêtres

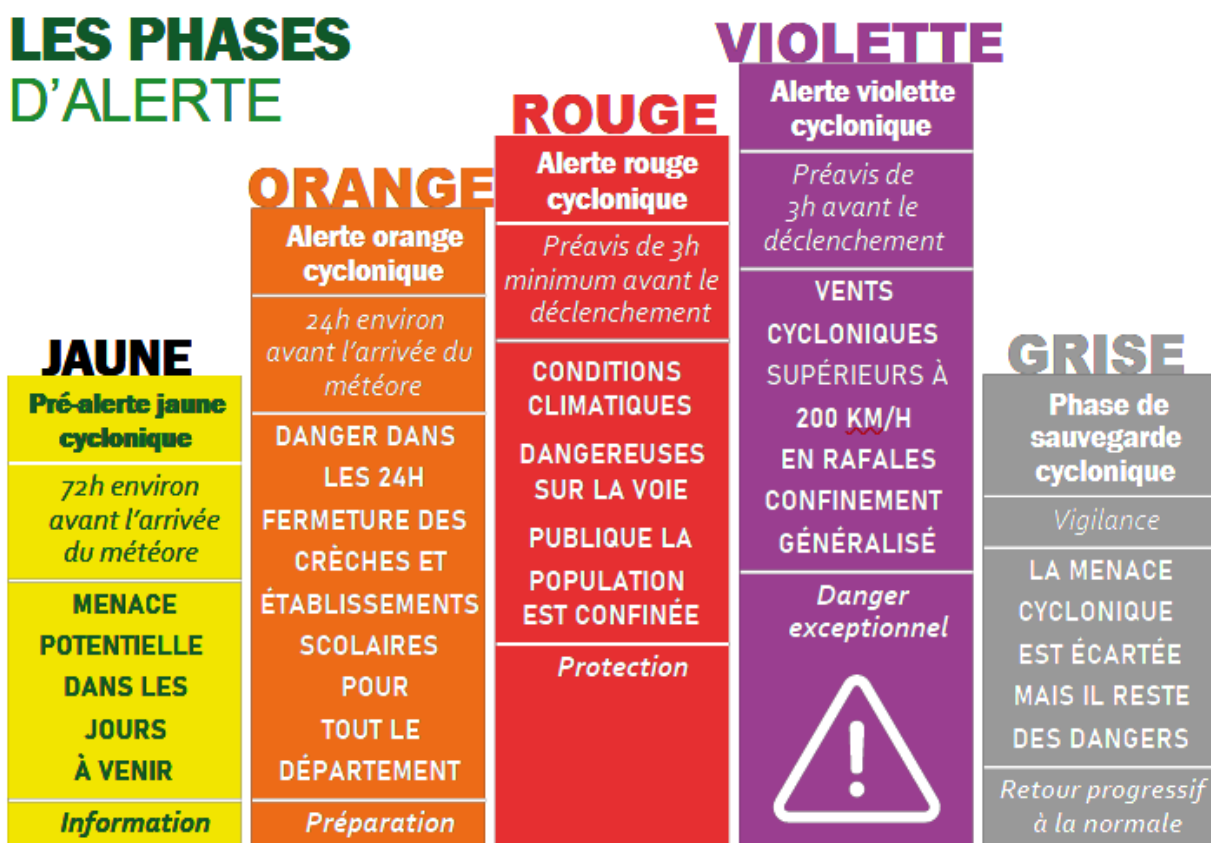
### PENDANT : SE PROTÉGER (alerte rouge et violette)

- Se mettre à l'abri
- Rester calme, ne pas paniquer
- Attendre la levée de l'alerte rouge pour sortir ou prendre votre véhicule

### APRÈS : REVENIR À LA NORMALE

- Se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours et autorités

## LES PHASES D'ALERTE





## Rupture de barrage ou rupture de berge

Une rupture de barrage provenant soit de mouvements du sol, soit de toute autre cause naturelle ou accidentelle entraînerait en quelques instants la submersion de nombreuses terres et, bien entendu, des sites et villages qui se trouvent en aval.

Malgré une occurrence très faible de ce type d'événement, il existe 3 barrages dont la rupture aurait une incidence sur Cheval-Blanc : Sainte-Croix, Gréoux et Serre-Ponçon.

Face à un tel événement, une évacuation anticipée de la population serait organisée par le Préfet avec le soutien des services de la commune.



### Mesures de gestion du risque

La réglementation française en matière de sécurité des barrages assure un contrôle avant, pendant et après leur construction. Les exploitants des barrages surveillent et inspectent, tout au long de l'exploitation, leur comportement afin de prévenir toute dégradation pouvant générer un risque de rupture.

## Les consignes à respecter...

### AVANT : S'ORGANISER

- Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz pour les couper si nécessaire.

### PENDANT : SE PROTÉGER

- Couper l'électricité et le gaz
- Se tenir informé de la situation et des consignes par la radio, ou auprès de la mairie (site internet et page Facebook)
- Evacuer et gagner le plus rapidement possible les points hauts les plus proches
- Si vous êtes à l'intérieur, monter à pied immédiatement les étages

### APRÈS : REVENIR À LA NORMALE

- Aérer et désinfecter les lieux de vie
- Ne rétablir le courant que si l'installation est sèche
- Chauffer dès que possible
- Faire l'inventaire des dommages pour entamer les démarches de déclaration de sinistre au plus tôt



## Risques climatiques

Il arrive que des phénomènes climatiques généralement ordinaires deviennent extrêmes et aient un impact important pour la sécurité des personnes.

Du fait de leur apparente banalité, des personnes ont un comportement imprudent et/ou inconscient qui peut se révéler mortel.

Ces risques climatiques peuvent être provoqués : par une tempête, un vent violent, de la neige, du grand froid, du verglas, de la grêle ou de la canicule.



### Mesures de gestion du risque

La double carte de vigilance météorologique, élaborée par Météo-France, est actualisée au moins deux fois par jour (à 6h et 16h). Elle signale le niveau de risque maximal pour la journée en cours et le lendemain.

Pour en savoir plus :

<https://vigilance.meteofrance.fr>

## Les consignes à respecter...

### EN CAS DE VENTS VIOLENTS :

- Limiter les déplacements
- Limiter votre vitesse sur la route
- Ne pas se promener en forêt
- Ranger ou fixer les objets sensibles aux effets du vent

### EN CAS DE CANICULE :

- La journée, fermer volets, rideaux et fenêtres
- Aérer la nuit
- Se mouiller le corps régulièrement (brumisateurs, gant, douche, bain)
- Boire beaucoup d'eau (environ 1,5 litre par jour)
- Manger normalement

### EN CAS DE GRAND FROID :

- Eviter les expositions prolongées au froid
- Eviter les sorties le soir et la nuit
- S'habiller chaudement et se couvrir la tête et les mains
- S'informer de l'état des routes avant de prendre sa voiture

### EN CAS D'ORAGE :

- S'abriter
- Se tenir éloigné des zones boisées
- Eviter d'utiliser le téléphone et les appareils électriques

### EN CAS DE NEIGE :

- Rester à domicile dans la mesure du possible
- Se protéger et protéger les autres en dégageant la neige devant votre domicile
- N'entreprendre des déplacements que si nécessaire



## Risque sécheresse

La sécheresse est un épisode de manque d'eau plus ou moins long, mais suffisant pour que les sols et la flore soient affectés.

Ce phénomène peut être cyclique ou exceptionnel, et entraîne des conséquences variées : assèchement des cours d'eau, déstabilisation des milieux naturels, impact sur l'approvisionnement en eau potable, augmentation du risque d'incendies...

La sécheresse peut résulter d'un manque de pluie, quand la quantité d'eau est nettement inférieure aux normales saisonnières sur une période prolongée.

Les épisodes de sécheresse peuvent être aussi le résultat d'une utilisation trop intensive ou inadaptée de l'eau disponible.

Avec le changement climatique, les sécheresses seront de plus en plus récurrentes.



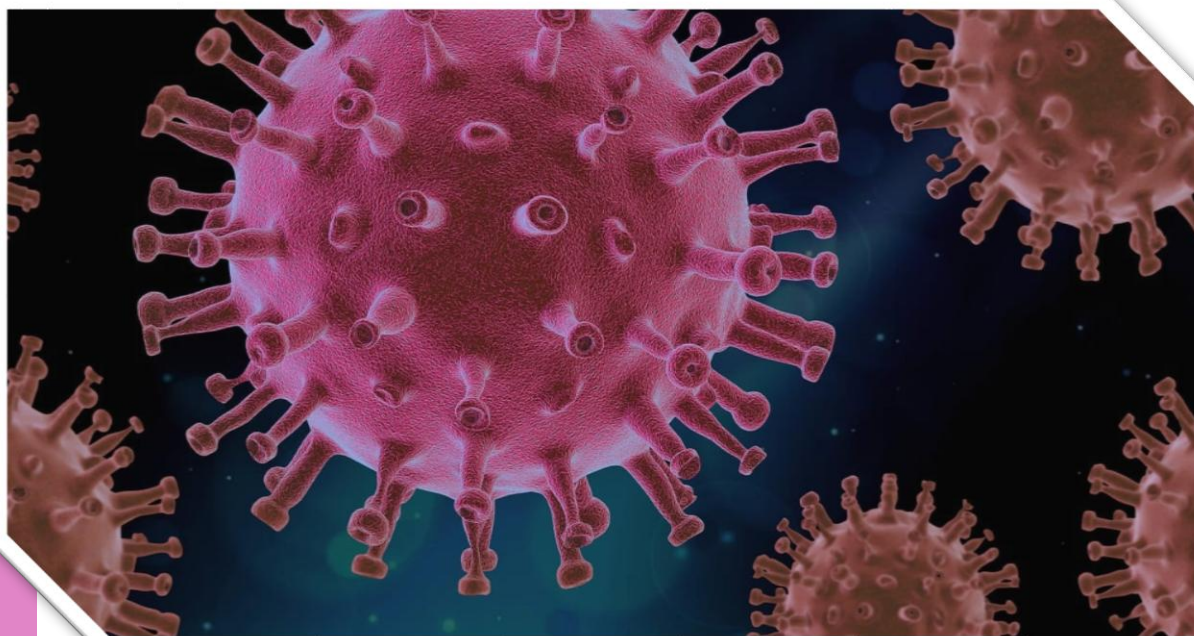
## Les niveaux de gravité

Pour faire face aux périodes d'insuffisance de la ressource en eau, le Préfet peut prendre des mesures exceptionnelles, graduelles et temporaires de limitation ou de suspension des usages de l'eau non prioritaires pour les particuliers et les professionnels, selon 4 niveaux de gravité.

Pour s'informer sur les restrictions d'eau en période de sécheresse :

<https://vigieau.gouv.fr>

|                            |                                                                                                                                                                                                                                                          |
|----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1. Vigilance</b>        | Inciter les particuliers et les professionnels à économiser l'eau (niveau de sensibilisation, pas de restriction).                                                                                                                                       |
| <b>2. Alerte</b>           | Réduction de tous les prélèvements en eau et interdiction des activités impactant les milieux aquatiques ; restrictions en matière d'arrosage, de remplissage et de vidange des piscines, de lavage de véhicules et d'irrigation de cultures.            |
| <b>3. Alerte renforcée</b> | Réduction de tous les prélèvements en eau et interdiction des activités impactant les milieux aquatiques ; restrictions renforcées en matière d'arrosage, de remplissage et de vidange des piscines, de lavage de véhicules et d'irrigation de cultures. |
| <b>4. Crise</b>            | Ce niveau est déclenché pour préserver les usages prioritaires ; interdiction des prélèvements en eau pour l'agriculture (totalement ou partiellement), pour de nombreux usages domestiques et pour les espaces publics.                                 |



## Les risques sanitaires

C'est la probabilité que des effets sur la santé surviennent à la suite d'une exposition de l'Homme ou de l'animal à une source de contamination.

On peut également définir le risque sanitaire comme une menace pour l'état de la santé de la population humaine ou animale conjuguée à une déstabilisation des pouvoirs publics chargés de la sécurité sanitaire. La pandémie COVID-19 est en une illustration.

Les contaminants (ou dangers) peuvent être classés en 3 familles :

- **les contaminants biologiques**, appelés aussi agents pathogènes, tels que les champignons, les bactéries, les virus, les parasites. On peut y associer les vecteurs responsables de la transmission d'agents pathogènes à l'homme et à l'animal tels que moustiques, rats...
- **les contaminants chimiques** tels que les métaux lourds, les hydrocarbures ou les dioxines
- **les contaminants physiques** : les rayonnements ionisants, les rayons ultraviolets, les champs électromagnétiques, le bruit et les températures extrêmes (froid, chaleur).

Les contaminants sont de nature à porter atteinte à la santé des hommes, des animaux et des végétaux, à la chaîne alimentaire, au commerce des animaux et des végétaux.

## Les consignes à respecter...

Dès les premiers symptômes évocateurs du Covid-19, grippe ou bronchiolite (chez l'adulte et chez l'enfant), il est fortement recommandé d'appliquer les mesures suivantes :

- Limitez les contacts avec d'autres personnes et en particulier les personnes fragiles ou à risque de développer une forme grave,
- Faites-vous tester contre le Covid-19 et/ou consulter son médecin traitant pour préciser le diagnostic,
- Portez un masque adapté,
- Couvrez le nez et la bouche avec un mouchoir à usage unique, lors de toux, éternuement, écoulement, mouchage,
- Contenez les sécrétions respiratoires dans un mouchoir,
- Jetez immédiatement les mouchoirs après usage,
- En l'absence de mouchoir, tousssez ou éternuez au niveau du coude plutôt que dans les mains,
- Réalisez une hygiène des mains après contact avec des sécrétions respiratoires ou des objets contaminés,
- Ne touchez pas les muqueuses (yeux, nez) avec des mains contaminées,
- En cas de diagnostic avéré de Covid-19, grippe ou bronchiolite, informez les personnes qui auraient pu être contaminées alors que la personne était contagieuse.



## TOUS VIGILANTS

### Le risque attentat

**Définition :** le terrorisme est un ensemble d'actes de violence (attentats, prises d'otages...) commis par une organisation pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un gouvernement, pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système. C'est l'emploi de la terreur à des fins politiques, religieuses ou idéologiques.

**Vigipirate :** c'est le plan gouvernemental de vigilance, de prévention et de protection face aux menaces terroristes. Il relève du Premier ministre, responsable de l'action du gouvernement en matière de sécurité nationale. Le plan Vigipirate poursuit deux objectifs :

- Développer une culture de la vigilance et de la sécurité dans l'ensemble de la société afin de prévenir ou déceler, le plus en amont possible, toute menace d'action terroriste,
- Assurer en permanence une protection adaptée des citoyens, du territoire et des intérêts de la France contre la menace terroriste.

Il dispose de 3 niveaux d'alerte : vigilance, sécurité renforcée - risque attentat, urgence attentat.



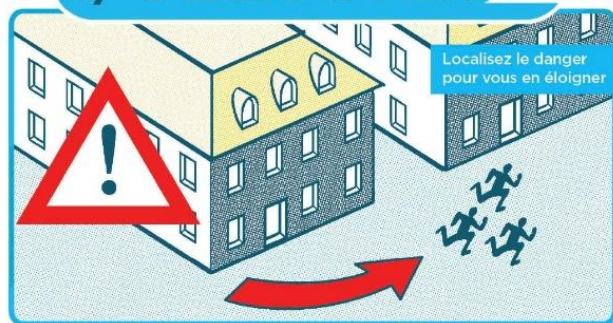
# RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

## 1/ S'ÉCHAPPER

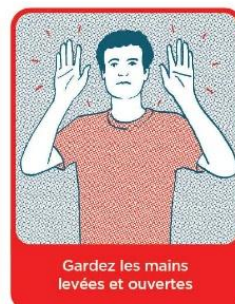
si c'est impossible

## 2/ SE CACHER



## 3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



### VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
  - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
  - Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place\_Beauvau et @gouvernementfr**

## Contacts utiles

### Secours - Urgences

**SAMU** (Urgence médicale) : 15

**Police secours** (signaler une infraction) : 17

**Pompiers** (situation de péril ou accident) : 18

**Urgences européennes** : 112 (ou 114 par SMS)

**Assistance aux sans domicile fixe (SDF)** : 115

**Enfance en danger (violences sur mineurs)** : 119

### Santé

**Hôpital et urgences** : 04 90 78 85 00

119 Av. Georges Clemenceau 84304 Cavaillon

**Pharmacie de Cheval-Blanc** : 04 90 71 00 94

601 Av. de la Canebière - 84460 Cheval-Blanc

### Sécurité

**Brigade de gendarmerie de Robion** : 04 90 78 01 30

120 Rue André Dumoulin - 84440 Robion

**Police rurale de Cheval-Blanc** : 04 90 71 90 56

Mairie - Rue de l'Église - 84460 Cheval-Blanc

### Services municipaux

**Mairie de Cheval-Blanc** : 04 90 71 01 17

Mairie - Rue de l'Église - 84460 Cheval-Blanc

**CCAS de Cheval-Blanc** : 04 90 71 90 45

Mairie - Rue de l'Église - 84460 Cheval-Blanc